



CDJE58
Comité Départemental
du Jeu d'Échecs de la Nièvre

Membre de la Fédération Française des Echecs (FFE),
elle-même membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE)
en tant qu'association Loi 1901 fondée le 19 mars 1921 (JORF-22/05/1921),
Fédération sportive par arrêté du Ministre chargé des Sports du 19 janvier 2000 (BOJS-29/02/2000).
Fédération titulaire de l'agrément jeunesse et éducation populaire.



REGLEMENT

Championnat de France

des Ecoles et des Collèges

Nièvre 2024 2025

Article 1 : Organisation

Le championnat scolaire départemental de la Nièvre est organisé sous la responsabilité du Comité Départemental du Jeu d'Échecs de la Nièvre (CDJE58).
Le championnat 2024-2025 se déroule le dimanche 09 février 2025.

Article 2 : Déroulement du championnat

2.1 Participants

Le championnat est réservé aux écoliers scolarisés dans les écoles de l'Essonne, soit les élèves de la maternelle petite section au CM2.

2.2 Tournoi

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs, une licence (A ou B) est donc obligatoire. Il n'y a pas d'inscription sur place. Une inscription préalable sur <https://www.helloasso.com/>... est obligatoire.

2.3 Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont les suivants :

3 € pour l'ensemble de la compétition, quelle que soit la catégorie d'âge.
Les droits d'inscription sont individuels et peuvent être réglés par le club ou par l'école ou le collège de la joueuse ou du joueur.

2.4 Lieu et date des rencontres

Le championnat 2024-2025 se déroule à Brassy
Salle des fêtes
Rue des Ecoliers
58140 Brassy.

2.4 Nombre de rondes

5 rondes pour chaque catégorie.
Pointage à partir de 9h00,
Début de la première ronde : 10h00
Début de la deuxième ronde : 11h00
Début de la troisième ronde : 13h30



CDJE58 Comité Départemental du Jeu d'Échecs de la Nièvre

Membre de la Fédération Française des Echecs (FFE),
elle-même membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE)
en tant qu'association Loi 1901 fondée le 19 mars 1921 (JORF-22/05/1921),
Fédération sportive par arrêté du Ministre chargé des Sports du 19 janvier 2000 (BOJS-29/02/2000).
Fédération titulaire de l'agrément jeunesse et éducation populaire.



Début de la quatrième ronde : 14h30

Début de la cinquième ronde : 15h30

La proclamation des résultats et la remise des prix : 16h30

2.3 Cadence de jeu

Le championnat se joue suivant les règles de la FIDE en vigueur à la date du championnat, selon la cadence suivante : 15 mn + 3 sec par coup.
L'homologation est demandée à la FIDE.

Article 3 : Appariements et départages

3.1 Appariements

Les appariements se font au système suisse intégral, avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret.

A chaque ronde, les ELO utilisés pour les appariements sont les derniers publiés par la FIDE, ou à défaut par la FFE.

Les joueuses, les joueurs n'ayant aucun classement ELO au début du tournoi recevront un classement estimé en fonction de la catégorie d'âge.

3.2. Classement individuel et départage

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de partie

gain : 1 point,
partie nulle : 0.5 point,
perte : 0 point.

Le départage entre les ex-aequo est obtenu, dans l'ordre, par :

le Buchholz tronqué, puis par
le Buchholz, enfin par
le cumulatif.

3.3. Classement par équipes

A l'issue du tournoi, un classement par établissement scolaire sera effectué. Ce classement se fera par addition des points des joueurs jusqu'à un maximum de 8 joueurs d'une même école, à condition que ces joueurs aient marqué au moins un point hors exemption.

En cas d'égalité de points, le départage entre les ex-aequo se fera en faveur de l'établissement ayant le plus petit nombre de joueurs.

Rappel : La partie sera perdue après le 2ème coup illégal achevé. Toutefois, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater son roi par aucune suite de coups légaux.

Article 4 : Prix

Une coupe sera remise aux trois premiers garçons et aux trois premières filles de



CDJE58
Comité Départemental
du Jeu d'Échecs de la Nièvre

Membre de la Fédération Française des Echecs (FFE),
elle-même membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE)
en tant qu'association Loi 1901 fondée le 19 mars 1921 (JORF-22/05/1921),
Fédération sportive par arrêté du Ministre chargé des Sports du 19 janvier 2000 (BOJS-29/02/2000).
Fédération titulaire de l'agrément jeunesse et éducation populaire.



chaque catégorie d'âge (<8 ans, <10 ans, <12 ans, <14 ans, <16 ans, <18 ans). Une coupe sera remise aux trois premiers du classement individuel et aux trois premiers établissements scolaires. Une médaille pour tous les autres participants.

Les prix ne sont pas cumulables.

Le nombre de prix distribués peut être augmenté sur décision du CDJE58.

Article 5 : Forfait

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5 minutes de retard est considéré comme forfait. Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Article 6 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par Luc MARTINEZ (arbitre principal) et par Chiheb ZOUAGHI (arbitre adjoint).

Article 7 : Réclamations

Toute réclamation devra être transmise à l'arbitre par écrit et signée avant la fin de la compétition.

Article 8 : Participants mineurs

Les joueurs mineurs resteront sous la responsabilité de leurs parents durant la durée du championnat. En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs de la Nièvre à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJE58 et remise aux organisateurs du championnat le jour du tournoi.

Article 9 : Engagements

Toutes les participantes, tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Toute contrevenante, tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

L'Arbitre Principal
Luc MARTINEZ

L'Organisateur
Antoine AUZOU
Président CDJE58